



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#TousConcernés

MAJEUR(E)S VICTIMES DE CYBER-HARCÈLEMENT ET DE VIOLENCES NUMÉRIQUES DANS LE CHAMP DU SPORT

Les contacts-clés sur lesquels
vous pouvez vous appuyer

Édition au 9 février 2022

3 dispositifs nationaux pour mieux aider et accompagner les majeur(e)s victimes de violences et de harcèlement en ligne.

3018, LE NUMÉRO NATIONAL CONTRE LES VIOLENCES NUMÉRIQUES

Il s'agit du n° national d'aide aux victimes, pour être mis(e) en relation avec le service d'aide aux victimes le plus proche. Depuis le 9 février 2022, le 3018 est également une application qui peut être téléchargée sur votre smartphone : <https://www.gouvernement.fr/l-application-3018-pour-aider-les-victimes-de-cyberharcèlement>

Qui peut appeler ?

Le 3018 est le service national d'aide aux victimes de violences numériques (cyber-harcèlement, violences psychologiques sur les réseaux sociaux, chantage en ligne, intimidation et pressions avant ou après les compétitions, identité numérique, escroqueries, nudité sur internet, paris sportifs illégaux, etc.)

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin (notamment les entraîneurs, coéquipiers, cadres sportifs, bénévoles, etc.).

Quand peut-on appeler ?

Le 3018, gratuit, anonyme et confidentiel, est accessible par téléphone 6 jours sur 7 de 9h00 à 20h00, sur 3018.fr par Tchat, Messenger et WhatsApp. Il est aussi possible de contacter le 3018 par email : <https://e-enfance.org/contactez-nous-par-email/>

Pourquoi appeler ce numéro ?

Tiers de confiance des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Snapchat, TikTok, Youtube, Roblox, Discord, Twitter, Yubo, etc.), le 3018 effectue des signalements prioritaires auprès des plateformes pour faire supprimer des contenus préjudiciables en quelques heures.

L'équipe du 3018, composée de psychologues, juristes et spécialistes des outils numériques, est à même de prendre en charge les victimes et de conseiller les appelants sur toutes les problématiques liées à leur vie numérique.

Outre ses missions de conseil et de signalement, le 3018 accompagne si nécessaire la victime dans ses démarches auprès des autorités compétentes et l'oriente vers les services spécialisés.

Soutenu par le ministère chargé des Sports et conventionné avec la plateforme Pharos (internet-signalement.gouv.fr), la direction générale de la Gendarmerie nationale (gendarmerie.interieur.gouv.fr), le ministère de l'Éducation nationale, la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du ministère de la Justice et le 119-Enfance en danger, le 3018 est au cœur du dispositif de la protection de l'Enfance.

Pour en savoir plus : 3018.fr et <https://e-enfance.org/numero-3018/besoin-daide/>

Qui peut appeler ?

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

Quand peut-on appeler ?

7J/7J et 24H/24H. Attention : les signalements ne sont pas consultés la nuit, les jours fériés et week-end.

Pourquoi appeler ce numéro ?

Vous avez la possibilité de rester anonyme ou de vous identifier.

Cette plateforme permet un signalement immédiat de contenus ou des comportements illicites sur internet (cas de cyber-violences, cyberharcèlement, cyber-sexisme).

La Plateforme est animée par des enquêteurs/enquêtrices formé(e)s à la lutte contre la cyber-criminalité, sous l'égide de l'OCLC-TIC (cyber-police).

Il est conseillé aux victimes de cyber-harcèlement de collecter des preuves (captures d'écran), qui pourront servir en cas de dépôt de plainte auprès des services de Police ou de Gendarmerie.

Les signalements ne sont pas consultés la nuit, les jours fériés et week-end.

Si le signalement renvoie à un contenu jugé illicite, il sera orienté vers les services de police compétents. Si le contenu illicite est conçu à l'étranger, l'enquête peut être confiée à Interpol.

Pour en savoir plus et signaler :

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Faq.action>

Qui peut nous écrire ?

Que vous soyez mineur(e) ou majeur(e) et que vous soyez victime ou témoin de cyber harcèlement ou de situation de haine et discrimination en ligne, Respect Zone est à votre disposition pour vous orienter et accompagner.

Quand peut-on nous écrire ?

Il est possible de nous écrire 24h/24 et 7j/7 à l'adresse suivante :

<https://www.respectzone.org/contact/nous-contacter/>.

Un membre de notre équipe recontactera la personne dans les plus brefs délais pour l'orienter et l'accompagner.

Il est important de laisser des coordonnées de contact dans le mel et informer des moments auxquels la personne souhaite être ou ne pas être rappelée.

Pourquoi nous écrire ?

Respect Zone accompagne toutes les personnes exposées aux cyberviolences en les orientant et accompagnant juridiquement et psychologiquement.

La cellule d'aide est organisée par une soixantaine d'avocats bénévoles réunis au sein du Cercle des juristes Respect Zone. Toutes communications avec eux sont confidentielles et protégées par le secret professionnel.

La cellule d'aide du Cercle des juristes Respect Zone est organisée autour :

- Clinique juridique des droits humains numériques Respect Zone - Paris-Dauphine ;
- Département de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière APHP.

Leur mission est de vous accompagner dans la compréhension de la situation que vous vivez et vous accompagnez dans vos démarches officielles et personnelles pour y mettre un terme.

Pour en savoir plus et signaler :

Consultez www.respectzone.org

Il est également possible de contacter en DM/MP sur Instagram - Facebook - Twitter